

DROIT

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 1998

Rome, **le 17 juillet 1998**

Signé par le Canada le 18 décembre 1998

Ratifié par le Canada le 7 juillet 2000

DROIT DE LA PERSONNE

Acceptation de l'amendement au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant, adopté à la Conférence des États parties le 12 décembre 1995, et approuvé par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 21 décembre 1995 (Convention adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. La Convention a été signée par le Canada ;e 28 mai 1990 et ratifiée le 13 décembre 1991)

New York, **le 21 décembre 1995**

Acceptation par le Canada le 17 septembre 1997

En vigueur le 28 juin 2000

En vigueur pour le Canada le 28 juin 2000

DROIT DE LA PERSONNE

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

New York, **le 25 mai 2000**

Signé par le Canada le 5 juin 2000

Ratifié par le Canada le 7 juillet 2000

ÉNERGIE ATOMIQUE

Acceptation des modifications à l'article VI et à l'article XIV du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Vienne, **le 1^{er} octobre 1999**

Acceptation par le Canada le 15 septembre 2000

ENVIRONNEMENT

Protocole de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets

Londres, **le 7 novembre 1996**

Adhésion du Canada le 15 avril 2000